

dans l'économie, à l'instar d'un grand nombre de modificateurs thérapeutiques.

Ne pouvant faire sur l'homme des expériences de vivisections, on ne peut faire sur lui qu'une analyse superficielle de ses effets physiologiques.

Administré à une faible dose, soit 0,50, le chloral agit ainsi que le chloroforme. Il produit un peu de ralentissement du pouls, de la respiration et un abaissement de la température. Cette triple concordance constitue une phénoménalité très-importante.

Le phénomène dominant, en rapport avec l'emploi du chloral, c'est le sommeil.

Le sommeil chloralique n'a rien de commun avec celui qui résulte de l'ingestion de l'opium. Ce dernier donne lieu à des rêvasseries pénibles, à des cauchemars ; il enlève l'appétit. Il est loin d'en être ainsi sous l'influence du chloral, qui donne à l'homme un repos agréable, réparateur, sans produire aucune influence fâcheuse sur les voies digestives. Il agit d'une façon analogue à celle du bromure de potassium, doué aussi des plus précieuses vertus hypnotiques. Il y a, toutefois, une différence entre les effets de ces deux médicaments. Tandis que le chloral détermine un paisible sommeil au bout de une ou deux heures, le bromure de potassium n'agit qu'au bout d'un temps double.

Notons, enfin, que le repos qui suit l'ingestion du chloral ne persiste pas au delà de quelques heures.

On a prétendu que, ainsi que cela s'observe pour ce qui est du chloroforme, les buveurs n'étaient pas sensibles à l'action hypnotique du chloral. C'est là une grande erreur. Ce médicament, en effet, agit merveilleusement dans l'état alcoolique. Le délire des buveurs n'a pas de remède aussi efficace que le chloral.—On a accusé le chloral, administré à fortes doses, de produire de l'excitation, de la jactitation, des hallucinations, de l'anxiété précordiale, de la tendance à la syncope, etc. Il y a plus : le Dr. Jollit prétend que 5 grs. de chloral, administrés à un malade, ont déterminé la mort par paralysie des muscles du cœur. Plus fort encore : un médecin anglais, le Dr. Donovan, a signalé un cas de mort survenue après l'ingestion de 1 gr. 50 de chloral ! En vérité, c'est à n'y rien comprendre.

Qu'un accident puisse se produire après l'administration d'une forte dose de chloral, prise en une seule fois, la chose est possible. Mais, en agissant de la sorte, c'est procéder en dépit de toutes les règles de l'art. La première condition, dans l'emploi de ce médicament, c'est d'espacer les prises, de fractionner les doses. On doit faire préparer une potion contenant 150 à 200 gr. de véhicule, potion dont on prescrit au malade une